

CAHIER DES CHARGES **VERTES TOUT-TERRAIN**

Mis à jour en avril 2019



1 PRÉAMBULE, ORIENTATION POLITIQUE, PHILOSOPHIE COMMUNICATION

Avec l'engouement pour la pratique du VTT de randonnée, de nombreuses manifestations ont vu le jour depuis le début des années 1990.

Afin de mettre en valeur le savoir-faire de nos structures en matière d'accueil et de conception de randonnées VTT, la Fédération a créé le label « Vertes Tout-Terrain ».

La Fédération attribue chaque année ce label à plusieurs manifestations VTT, organisées par des clubs ou structures, qui s'engagent dans une démarche de qualité.

Ces manifestations labellisées sont la vitrine de la Fédération française de cyclotourisme en matière de VTT de randonnée.

2 DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout club ou structure affilié à la Fédération française de cyclotourisme peut se porter candidat au label Verte Tout-terrain pour son organisation VTT. Le dossier de candidature (c.f. §5) devra être retourné au siège fédéral au plus tard le **30 avril de l'année N-1**.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME – Commission VTT
12, rue Louis Bertrand – CS 80045 – 94207 Ivry-sur-Seine Cedex.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Jonathan Chan, chargé du VTT au siège fédéral, dont les coordonnées sont : 01 56 20 88 74 (ligne directe) - j.chan@ffvelo.fr.

3 ATTRIBUTION DU LABEL ET CONDITIONS

Les dossiers de candidature sont étudiés par la commission nationale VTT. Un soin particulier est à apporter quant au respect du cahier des charges du label par les candidats.

La commission nationale VTT émet un avis sur chaque dossier de candidature, et propose les dossiers retenus au comité directeur de la fédération, pour validation.

Pour obtenir le label Verte Tout-Terrain, la manifestation doit être organisée sur une ou deux journées.

LES POINTS CLÉS DE CANDIDATURE VERTES TOUT-TERRAIN

- Des circuits pour tout public (familial et sportif). Toutefois un label spécifique « grande distance » pourra être attribué à des manifestations réservées à une pratique exclusivement sportive.
- Des randonnées ouvertes sur la journée.
- Un balisage de qualité.
- Des ravitaillements fréquents (15 à 20 km) et de qualité (produits locaux privilégiés).
- Une démarche de développement durable (tri, produits recyclables ou réutilisables, balisage)
- Un différentiel tarifaire licenciés / non licenciés respectant les règles fédérales.
- Un article post-événement pour la revue *Cyclotourisme*.

LES AVANTAGES DU LABEL

- Les Vertes Tout-Terrain bénéficient de toute la notoriété de la Fédération.
- Chaque structure organisatrice d'une Verte Tout-Terrain pourra bénéficier d'une aide financière de 300 euros.
- Le kit matériel est mis à disposition pour l'aménagement des circuits.
- Une communication fédérale est assurée via différents canaux :
 - » site Internet fédéral ffvelo.fr,
 - » revue *Cyclotourisme*,
 - » promotion via les réseaux sociaux,
 - » partenaires média spécialisés (encart dans le calendrier annuel du magazine *Vélo Tout-Terrain* ainsi que le compte rendu de l'événement),
 - » présentation dans les salons auxquels la Fédération participe (*destinations Nature*, etc.).

4 ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE : RESPECT DES CHARTES

Les organisateurs s'engagent à respecter notamment la charte des organisations, la charte sur la publicité, et le règlement type des organisations de cyclotourisme en France, soumises à déclaration préfectorale.

5 PLANNING DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU LABEL

CALENDRIER DES VERTES TOUT-TERRAIN

Phase 1 - 30 avril année N - 1 : Dernier délai de réception des dossiers de candidature

Le dossier doit comprendre :

- La fiche d'identification de la manifestation avec avis du Président du Comité départemental et du Président du Comité régional, voir Annexe.
- Le descriptif des circuits.
- Une information sur les animations proposées.
- Une revue de presse sur les organisations passées.
- Des informations touristiques sur le site.
- Un budget prévisionnel de la manifestation.
- Le bilan d'activité du club sur l'année précédente.

Phase 2 – Mois de Mai année N – 1 : Etude des dossiers de candidature au label Verte Tout-Terrain année N

- Visite éventuelle pour évaluer la candidature.

Phase 3 – Mai-Juin année N - 1 : Sélection des Vertes Tout-Terrain

- Choix et désignation des Vertes Tout-Terrain à labelliser par le Comité directeur.

Phase 4 - À partir de juillet année N - 1 : Mise en place de la promotion et du partenariat matériel

6 CIRCUITS

Ils devront être construits afin de permettre à tous les profils de vététistes pratiquant la randonnée de trouver leur bonheur sur toute la durée de la manifestation. L'écart optimum entre chaque distance de parcours sera d'environ 15 km (ex : 25, 40, 55, 70, 85 voire 100 km).

On veillera à ne pas faire de simples copiés-collés de circuits balisés existants afin que les participants locaux ou régionaux ne soient pas en terrain connus. En fonction du potentiel de la région, afin de dessiner des circuits plus originaux, il pourra être opportun de passer des conventions ponctuelles avec des propriétaires privés.

Dans ce cas une convention dont le modèle sera fourni par la Fédération sera passé avec chaque propriétaire et un panneau indiquera le passage privé.

Les circuits seront présentés sur une carte type IGN 1/25000 au départ et sur chacun des ravitaillements.

Les fichiers GPS seront transmis préalablement à la manifestation en exclusivité sur le site veloenfrance.fr et non seront en aucun cas déposés sur des sites concurrents.

7 BALISAGE, SÉCURITÉ

La Fédération propose des balises sur fond jaune d'une taille permettant de les voir à bonne distance lorsqu'elles sont placées opportunément. Ce système est celui qui devra être prioritairement utilisé.



Chaque Verte Tout-Terrain pourra bénéficier d'une dotation de **500 euros maximum** sur le kit matériel du balisage (plaques de cadres, rubalises, flèches gaufrées). Lorsque la pose de balise sera impossible (zone urbaine notamment), on pourra, sous réserve d'autorisation des collectivités locales concernées, remplacer ou compléter par une peinture temporaire et biodégradable rapidement.

En zone forestière, on pourra imaginer compléter par de la rubalise, d'une couleur

dominante suffisamment visible dans le paysage, afin notamment de confirmer certains sentiers ou bifurcations. Des panneaux de bifurcation avec confirmation quelques dizaines de mètres plus tard seront mis en place (cf. exemple ci-contre).

Le balisage devra être enlevé au plus tard dans la semaine qui suivra la randonnée voire dès le lendemain si des contraintes locales l'imposent.

Des panneaux « prudence » seront placés à certains endroits (traversées de route, passages techniques, etc.) de façon opportune.

Un panneau sera placé systématiquement à l'entrée de tout passage privé pour indiquer l'autorisation ponctuelle et l'interdiction de diffusion sur internet du tracé concerné.

Des panneaux alertant les automobilistes seront aussi placés afin de les inciter à la plus grande prudence.

Les services de sécurité et de secours seront consultés en amont et il leur sera remis la carte des parcours où des points de sécurité seront indiqués.

La carte de route rappellera notamment les différentes consignes de sécurité et l'exigence de respect du code de la route.



8 RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements seront proposés avec une fréquence de 15 à 20 km selon les profils de parcours. On essaiera de privilégier des sites attractifs au détriment parfois d'une équidistance trop rigoureuse.

On s'efforcera de faire découvrir une spécificité locale ou régionale sur au moins un des ravitaillements (plutôt positionnés dans la seconde partie des parcours et fréquentés par une grande majorité, sinon la totalité, des participants).

Les organisateurs inciteront, par leur organisation, à une démarche éco-responsable avec notamment un minimum de déchets non recyclables.

On trouvera sur chaque point de ravitaillement au minimum une trousse de secours et du matériel mécanique basique (pompe, rustines, chambre à air...). Il sera opportun de vérifier qu'au moins un des bénévoles est titulaire du brevet de secourisme.

9 ANIMATION

Toutes les initiatives permettant d'animer l'événement seront laissées aux organisateurs que ce soit sur les parcours ou au retour des randonnées.

10 PARTENARIATS

L'organisateur pourra envisager des partenariats et les valoriser dans sa communication à la condition qu'ils ne soient pas incompatibles avec ceux passés par la Fédération au niveau national qui seront toujours prioritaires (ex : partenariat avec un magazine).

11 INSCRIPTION

On favorisera les inscriptions en ligne. Les licenciés de la Fédération française de cyclotourisme devront bénéficier d'un tarif privilégié, respectant au minimum les conditions définies par la Fédération.

Tout participant non licencié devra certifier sur l'honneur qu'il est en possession d'un certificat médical lui permettant la pratique du VTT de randonnée en adéquation avec les distances qu'il pratique.

12 DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD)

La démarche éco-responsable doit faire partie des priorités d'une organisation Verte Tout-terrain. Cette démarche se doit d'être transversale sur l'ensemble de l'organisation. Une personne responsable DD y veillera tout au long de l'organisation.

On portera une attention particulière aux points suivants :

- Privilégier les matériels réutilisables et/ou biodégradables.
- Réduire au maximum les déchets non recyclables.
- Trier systématiquement les produits recyclables.
- Sensibiliser les participants à la démarche éco-responsable.

13 COMMUNICATION POST ÉVÉNEMENTIELLE

Il est demandé aux organisateurs de faire parvenir à la rédaction de la revue *Cyclotourisme* dans le mois qui suit la manifestation un article sur le déroulement de l'événement ainsi que des photos de bonne définition pour l'illustrer. Ce texte pourra être publié in-extenso ou modifié par la rédaction afin de répondre aux contraintes de la revue.

14 BÉNÉVOLAT

Chaque bénévole devra être enregistré par l'organisation afin qu'il soit assuré pour les tâches qui lui seront attribuées avant, pendant ou après la manifestation.

15 ASSURANCES

La manifestation Verte Tout terrain fait l'objet d'une déclaration auprès de l'autorité administrative locale.

Une étude d'impact doit être effectuée si les parcours empruntent des espaces Natura 2000.

La manifestation labellisée par la Fédération est à ce titre couverte par une assurance fédérale. Les organisateurs devront cependant prévoir l'assurance pour les non licenciés (option B).

Chaque mineur ne pourra être inscrit qu'en fournissant une autorisation parentale.

FICHE D'IDENTIFICATION VERTES TOUT-TERRAIN ANNÉE N+1

1/2

Fiche d'identification à compléter et à renvoyer au siège fédéral, accompagnée de tous les documents d'information demandés dans le dossier :

Dénomination de la randonnée :

Adresse du point de rassemblement (ville) :

Date d'organisation, Verte Tout-Terrain = année N + 1 :

Organisateur (nom, numéro d'affiliation, adresse) :

Responsable de l'organisation (nom, adresse, téléphone, email) :

Organisation

Date de la première organisation :

Effectif de la dernière organisation (signaler s'il y a limitation du nombre) :

Tarifs pratiqués (licenciés - non licenciés - jeunes) :

Horaires et délais de la randonnée (journée, week-end...) :

Sécurité

Présence de secours :

Signalisation des zones de prudence :

Assistants de parcours aux traversées de routes :

Dispositif de communication avec les contrôles :

Autre :

Circuits

Distance des circuits :

Dénivelé total des circuits :

Ravitaillement (nombre sur chaque circuit et importance) :

Animations - autres prestations :

Confort

Point de lavage :

Accompagnement sur circuit d'initiation :

Type de balisage utilisé (officiel, spécifique, etc.) :

Partenariats

Avec les collectivités territoriales, commerces et entreprises, presse, etc. :

Les plus de l'organisation et autres commentaires

L'organisateur s'engage à respecter toutes les contraintes définies dans le Cahier des charges Vertes Tout-Terrain». À défaut, il ne pourrait se porter candidat pour une autre édition ou future organisation.

Signature du Président de la structure organisatrice :

Avis et signature du Président du Comité départemental :

Avis et signature du Président du Comité régional :